



Gouffern
en Auge

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ n° 170-2023

Portant occupation temporaire du domaine public de la commune

Le Maire délégué de la commune d'Urou et Crennes, commune déléguée de GOUFFERN-EN-AUGE (Orne),
Vu les Lois et règlements en vigueur ayant pour objet la conservation des chemins, la liberté et la sécurité de la circulation publique,
Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L 2211.1, L2212.1, L2212.2, L2213.1 et suivants,
Vu le code de la route, notamment les articles L411-1, R 411-1, R411-21-1, L325-1 et R325-1,
Vu la Loi n°82.213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée par la Loi n°82.623 du 22/07/1982,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu la demande d'occupation de domaine public présenté par l'entreprise SAS Kangourou représenté par Monsieur David Jouette sise 24 rue du petit bon – 14700 FALAISE, en vue d'effectuer les travaux d'aménagement de l'arrêt de car de Crennes à Urou et Crennes 61200 GOUFFERN EN AUGE,

A R R Ê T E

Article 1 : Une occupation du domaine public est accordée à l'entreprise SAS KANGOUROU sise 24 rue du petit bon – 14700 FALAISE du 27 novembre 2023 au 26 décembre 2023 (5 jours effectifs sur la période) pour les travaux d'aménagement de l'arrêt de car de Crennes à Urou et Crennes 61200 GOUFFERN EN AUGE entre les PR7+675 et PR7+705

Article 2 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais du pétitionnaire.

Toutes précautions seront prises pour éviter les accidents. La zone d'occupation du domaine public devra être signalée de chaque côté du stationnement.

Article 3 : La présente autorisation est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6 :

- Monsieur le Maire délégué d'Urou et Crennes, commune déléguée de GOUFFERN EN AUGE
- Mr le Major de la Brigade de Gendarmerie d'ARGENTAN
- Et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Urou et Crennes, le 21 novembre 2023
Le maire délégué,
B.MADEC





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : TREHARD Prénom : Julien
Dénomination : SAS Kangourou Représenté par : David JOUETTE
Adresse Numéro : 24 Extension : Nom de la voie : rue des Petit Bon

Code postal 11700 Localité : FALAISE Pays :
Téléphone 0231205407 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : julien.trehard@groupe-helios.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 113 Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : 7 705 Point de Repère (PR) routier de fin d'application : 7 615
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 6 Bis le bourg de Crennes
Code postal 61200 Localité : Gouffern en Auge

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Réalisation 22hurs pose de panneaux de signalisation et pose de clôture bois
Date prévue de début des travaux : 27 11 2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 5j+1

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 30 Date de début de réglementation : 27 11 2023
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : km/h
 Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : _____ Prénom : _____
 Dénomination : _____ Représenté par : _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
 Code postal Localité : _____ Pays : _____
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : _____ @ _____

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 14/11/2023 Falaise
 Nom : TREHARD Prénom : Julien qualité : Chef de centre

KANGOUROU T1
 ZA Expensia
 24 Rue du petit bois
 14700 FALAISE
 Tél : 02 31 20 54 07
 SIREN 421 896 200 RCS PARIS - APE 4211Z